



PRIME DECENTRALISEE :

SILENCE DE LA M.G.E.N !

Nous arrivons en septembre, et il ne reste que trois mois pour que soit respectés les termes de l'accord que nous avons signé :

"Accord d'adaptation C.C. F.E.H.A.P. du 24 mars 2004 ", article 1-IV portant sur la prime décentralisée :

"Les parties prennent l'engagement d'une négociation annuelle portant sur les modalités d'attribution et la périodicité du versement de la prime décentralisée"

Que fait la M.G.E.N ?

Nous venons de faire un courrier à l'employeur pour lui rappeler que, malgré nos nombreuses demandes, la négociation sur ce point est volontairement ignorée.

La CFDT dénonce les contradictions des modalités actuellement appliquées. Par exemple :

- L'illogisme de la suppression de la prime pour un salarié quittant l'entreprise par exemple en fin d'année, même s'il a travaillé en continu de janvier à novembre. Alors qu'un salarié intégrant embauché en novembre perçoit l'intégralité du reliquat partagé.
- La non prise en compte des indemnités journalières perçues lors du congé maternité pour le calcul de la prime.

Nous ne comprenons pas le refus catégorique de l'employeur de s'engager dans une négociation qui n'occasionne aucun coût supplémentaire sur les budgets, mais qui en revanche, ne peut que contribuer à la qualité du climat social.

Voici quelles sont les **propositions de la CFDT** quant aux modalités d'attribution et de périodicité du versement de la prime :

- **Versement trimestriel**
- **Proratisation en fonction du temps de présence pour une répartition plus équitable**
- **Intégration des indemnités journalières dans le calcul de la prime pour les salariés en congé maternité, accidents du travail ou de trajet.**
- **Décompte des absences en 140^{ème} et non en 60^{ème}.**
- **Non-prise en compte des temps d'hospitalisation.**

Accepter ces différentes propositions ne coûte pas un sou à l'employeur. **Pourquoi s'obstine-t-il à bloquer là-dessus, alors que c'est une attente des salariés, et une avancée sociale non négligeable dont il pourrait s'honorer sans sortir un centime de sa poche ?**

Quelles sont les craintes de la M.G.E.N ?

Nous savons bien que la M.G.E.N souhaite appliquer à M.G.E.N Action Sanitaire et Sociale une "prime au mérite" qui serait prélevée sur les 5% de la prime décentralisée. **L'employeur ne peut, en aucun cas, décider unilatéralement sur ce point.** La CFDT s'oppose catégoriquement à cette démarche.

A suivre ... La CFDT maintient la pression pour défendre vos intérêts.